

Règlement du jeu-concours de Simulateur Académie Racing 2020

En route pour la Lamera à Dijon !

La société 2SM Pilotage basée à Saint Malo et le site internet Endurance-Info, organisent avec le constructeur et organisateur Lamera Cup, une opération de détection de pilotes en sélectionnant 2 candidats (1 homme et 1 femme) afin de leur offrir une formation sur simulateur et la participation à la **course de Lamera Cup à Dijon les 23 et 24 Octobre 2020**.

En voici le règlement ci-dessous. Tout point qui n'y serait pas inclus, serait à la décision de ses organisateurs.

Article 1) : L'inscription devra se faire de 2 façons :

- par courrier à l'adresse suivante : 2SM Pilotage – Concours SAR – 2 Rue Abbé Huchet – 35400 Saint Malo. Le courrier devra comprendre : les réponses au questionnaire, la copie de sa pièce d'identité, une photo du candidat en rapport avec l'automobile ou les sports mécaniques ainsi que le chèque du montant de l'inscription 25€.
- Par mail à l'adresse sar.2019@yahoo.com . Le mail devra comprendre : les réponses au questionnaire, une photo du candidat en rapport avec l'automobile ou les sports mécaniques.

L'inscription se fait du jour du lancement du concours jusqu'au **16 mars 2020**.

Le 18 mars l'équipe organisatrice a décidé suite aux évènements actuels de prolonger l'inscription jusqu'au 14 Avril 2020. Le 15 avril, l'équipe a de nouveau reculer l'inscription jusqu'au 23 Mai 2020.

Pour une meilleure analyse des dossiers, les organisateurs se limitent aux **500 premiers dossiers** réceptionnés. Si cette limite est atteinte, le cachet de la Poste fera foi et tous les dossiers postés le même jour seront étudiés.

Le coût de l'inscription pour la sélection dossier est de **25€ TTC**. Pour les dossiers arrivés après le terme ou après les 500 premières candidatures, le chèque ne serait pas encaissé et serait détruit immédiatement.

L'ensemble des frais d'impression et d'envoi ne sont pas pris en charge par les organisateurs et seront donc à l'entière charge des candidats aux sélections.

En cas de non-participation d'un candidat par la suite, le montant de l'inscription restera acquis aux organisateurs.

S'il manque un élément du dossier, notamment un chèque valide, ou que le candidat ne respecte pas les critères d'éligibilité (article 2), le jury se réserve le droit d'éliminer ce candidat.

Article 2) : Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Respecter l'article 1 (date d'inscription et réception du dossier notamment)
- 2 Catégories : Catégorie Femme et Catégorie Homme
- **Catégorie Homme - N'avoir jamais été licencié Compétition (2020 et antérieurement)**
Catégorie Femme – Ouvert à toutes, licenciées ou non (interdit aux personnes avec une expérience importante en circuit : Licence internationale, classification FIA, participation à un championnat entier sur circuit). Lors des épreuves ou même sur la sélection des dossiers, une pondération sera faite en fonction de l'expérience des différentes candidates.
- Avoir plus de 18 ans au moment de la course soit être né avant le 21 octobre 2002.
- Etre de nationalité ou résident, en France, Belgique, Suisse, Luxembourg.
- Avoir une pièce d'identité valide du début du concours jusqu'à la course soit le 25 octobre 2020
- Au-delà de ces critères, 2SM Pilotage et Endurance-Info se réservent le droit d'exclure tout candidat qui ne correspondrait pas à l'esprit du SAR 2019.
- Ne pas avoir été vainqueur des éditions précédentes (2019)

Article 3) : Sélections et participations pour l'étape suivante – test à Saint Malo

- A l'issue des dossiers de candidatures qui respectent les articles 1 et 2, le Jury, choisi par les organisateurs et obligatoirement composé de représentants de 2SM Pilotage et Endurance-info, sélectionneront 7 candidats (+1 à la décision des organisateurs) dans les 2 catégories pour venir défendre leur candidature à Saint Malo. La catégorie A participera aux différentes épreuves, précisées sous peu, qui engloberont un entretien, un quizz, différents exercices sur le simulateur 2SM Pilotage ainsi qu'un test physique, le jour 1. La catégorie B participera aux mêmes tests mais dans un classement séparé le jour 2. Ces 2 jours seront précisés ultérieurement. Ils devront être à la suite, sur les mois de mars ou avril ou mai ou juin **ou juillet**, et pourront être la semaine ou le week-end.
- Le jury pour ces différents tests sera constitué au minimum d'un représentant de 2SM Pilotage, d'Endurance-Info, du préparateur physique et d'un pilote. Les 4 membres pourront être différents entre les 2 catégories.
- Pour valider leurs inscriptions à ces tests et maintenir leurs candidatures aux 2 volants pour la course de Lamera Cup de Dijon les 23 et 24 Octobre 2020, les 16 candidats devront valider leur présence en réglant la participation de 75€ ttc couvrant les frais de ces jours de formation et sélection avant une date limite qui leur sera communiquée au moment de l'annonce des résultats de la sélection sur dossier. En cas de non validation et de paiement invalide à cette date plus 3 jours, les organisateurs annuleront la sélection de ce candidat et feront appel à un candidat placé sur une liste de suppléants après la première étape. En plus du paiement, les

candidats devront fournir un certificat d'aptitude à l'effort et signer le règlement particulier des épreuves.

- L'inscription à cette 2^e sélection comprend les différentes épreuves.
- L'ensemble des frais de déplacement, de restauration, et d'hébergement ne sont pas pris en charge par l'organisateur et seront donc à l'entière charge des candidats aux sélections. En cas de non-participation d'un candidat, le montant de l'inscription restera acquis à l'organisateur.

Article 4) : Sélections des candidats pour les volants SAR 2019

- A l'issue des 2 jours de tests pour chaque catégorie, les vainqueurs ainsi que leurs suppléants seront annoncés. Soit à 21h00 le jour 1 pour la catégorie A et à 21h00 le jour 2 pour la catégorie B.
- Tous les candidats (catégorie A et B, afin de confirmer leur inscription devront être présents le jour 1 (catA) et jour 2 (catB) à 8h00 pour une photo de groupe promotionnelle.

Article 5) : Lots identiques pour les 2 vainqueurs :

- 2 jours (en août ou en octobre, possibilité d'avoir un 3^e jour) de formation au pilotage sur le simulateur 2SM Pilotage avec l'ingénieur Félix Barré. Il pourra y avoir l'apport d'un pilote pendant la séance, d'un entraînement physique ainsi que d'un test de la voiture, ceci restant optionnel contrairement aux 2 jours sur simulateur.
- Un volant pour la course de Lamera Cup de Dijon les 23 et 24 octobre 2020
- L'assurance de la voiture fournie par l'organisateur (hors franchise et extension de l'assurance complète au-delà d'un montant)
- Le prêt de tout l'équipement nécessaire pour piloter
- La restauration sur place pendant la course
- La licence ou titre de participation
- Reste à la charge du candidat : son déplacement, son logement et les frais d'inscriptions initiales des 2 premières étapes. Plus les franchises éventuelles de la voiture en cas de sorties de route.

Article 6) : Les candidats devront respecter les **règles de bonnes conduites**, ainsi que celles des organisateurs et ses mises en garde. En cas de non-respect le candidat pourra être stoppé à tout moment du concours et les éventuels gains seront annulés et redistribués.

L'inscription implique une totale adhésion au présent règlement et à toutes les décisions qui pourront être prises quant à son application.

Les candidats renoncent à tout recours contre les organisateurs concernant l'exécution du présent règlement.

Article 7) :

Le candidat à partir de la sélection sur simulateur et ceux retenus pour la course, du seul fait de son inscription, consent à la société 2SM Pilotage, Endurance-Info et aux partenaires

de l'opération, sans restriction de temps, l'utilisation de son nom, prénom, adresse, images, témoignages, résultats obtenus et ce par tous moyens de communication.

Le candidat à partir de la sélection sur simulateur et ceux retenus pour la course consent également à ce que son nom puisse être utilisé en association avec sa propre image, et à ce que sa voix, son nom et son image puissent être enregistrés, amplifiés et reproduits sur des films ou tout autre support et ce sans limite de durée. Les lauréats consentent à apparaître sur les supports de communication des partenaires et sponsors, quel que soit le support et sans limite de durée.

Les candidats à partir de la sélection sur simulateur et ceux retenus pour la course sont même obligés de répondre aux exigences des organisateurs pour toute opération promotionnelle pendant les jours de course, de formation et sélection au simulateur sous peine d'être déchu de leur éventuel gain.

Article 8) : Si moins de 200 dossiers au total pour la catégorie A et B sont recueillis, les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours.

Article 9) : Assurance – Contrat Racecare. (détail contrat sur demande)

Article 10) : 2SM Pilotage et Endurance-Info se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de tout ou partie des sélections, et ce pour quelque motif que ce soit.

Article 11) :

Le règlement peut être modifié à tout moment si une faille était détectée, ne permettant pas l'équité sportive entre les candidats ou leurs conditions d'exercice au volant des simulateurs sous la forme d'un annexe par l'organisateur. L'annexe sera publiée sur le site 2SM Pilotage avec les autres documents. L'annexe entrera en vigueur à compter de sa validation et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de la participation à la sélection. Toute annexe ainsi déposée sera adressée gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit

Tout participant refusant la ou les modifications intervenues verra sa participation annulée.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, toute personne inscrite bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition relativement aux informations qui la concernent. A cet effet, il convient de s'adresser à 2SM Pilotage – 2 Rue Abbé Huchet – 35400 Saint Malo.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis à la compétence du **Tribunal de Grande Instance de Saint Malo, 35.**

Simulateur Académie Racing

